

Résolution de l'AG de l'Union Départementale des Retraités FO 91 *(adoptée à l'unanimité)*

L'UDR FO 91, réunie en AG le 15 juin 2021 exprime son plein accord avec la résolution adoptée par le Comité Exécutif de l'UCR FO des 18 et 19 mai tant sur les analyses et les constats que sur les revendications.

L'UDR FO 91 inscrit son action dans ce cadre et partage les conclusions du CCN FO du 29 mai :

« L'heure est à la préparation du rapport de force et à la mobilisation pour faire valoir les revendications à commencer l'exigence de levée de l'état d'urgence et le rétablissement de tous les droits et libertés (...)

L'action interprofessionnelle, la grève interprofessionnelle sont nécessaires face au comportement des pouvoirs publics et du patronat qui utilisent la situation sanitaire pour accélérer la remise en cause des droits et acquis des salariés dans tous les domaines. »

L'UDR FO 91 se tient prête à participer à cette mobilisation avec l'ensemble des salariés comme elle l'a fait pour la défense de nos régimes de retraites fin 2019 et début 2020. Les revendications des retraités sont étroitement liées à celles des actifs, que ce soit pour la défense de notre pouvoir d'achat ou pour la défense de notre protection sociale (sécurité sociale, système de santé...)

De la même façon, l'UDR FO participera à toute action et mobilisation à la rentrée à l'initiative du groupe des 9 organisations nationales de retraités notamment le 1^{er} octobre, journée internationale des personnes âgées.

L'UDR FO 91 se félicite qu'au plan départemental, des actions communes (diffusions, communiqués, délégation à la Préfecture...) aient pu être menées avec 6 autres organisations de retraités dont l'UNSA qui ne fait pas partie du groupe des 9 au plan national. Mandat est donné au Bureau pour poursuivre dans ce sens à partir du moment où nos revendications sont communes et clairement définies.

L'UDR FO 91 dénonce le traitement fait aux personnes âgées dépendantes en EHPAD ou à domicile, privées de protection ou de soins, notamment durant la première phase de la pandémie, ainsi que les difficultés rencontrées ces derniers mois pour se faire vacciner.

L'UDR FO 91 exige l'arrêt immédiat des fermetures de services et de lits hospitaliers dans les hôpitaux publics de l'Essonne : Dourdan, Étampes, Arpajon, Juvisy, Orsay et Longjumeau. L'UDR FO 91 demande le rétablissement des services, des lits et des postes supprimés, le maintien de tous nos hôpitaux publics avec les moyens leur permettant de fonctionner correctement avec du personnel qualifié et rémunéré à la hauteur de leurs responsabilités.

L'UDR FO 91, totalement solidaire de l'UD FO 91, participera aux actions contre les menaces de fermeture de notre Bourse du travail départementale et pour le maintien des moyens pour son fonctionnement.

La Bourse du Travail appartient aux salariés qui doivent pouvoir se réunir, s'informer et organiser la défense de leurs revendications. Fermer la Bourse du Travail, c'est contester aux salariés leur droit à être accompagnés et défendus. L'UDR FO 91 appelle tous les retraités à signer et faire signer la pétition envoyée par l'UD FO 91.

L'UDR FO 91 invite tous les retraités et préretraités Force Ouvrière de l'Essonne à nous rejoindre pour agir ensemble, entre autres, pour :

- la revalorisation de toutes les pensions et l'indexation de celles-ci sur l'évolution des salaires
- le retour au calcul sur les 10 meilleures années pour le calcul des retraites du privé
- l'abandon de la hausse de la CSG de 1,7 point sur les retraites
- un revenu minimum de retraite pour tous qui ne puisse être inférieur au SMIC pour une carrière complète
- le maintien et l'amélioration des conditions d'obtention des pensions de réversion
- le rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire pour les parents isolés, veufs ou veuves ayant élevé seuls leurs enfants
- la suppression de la fiscalisation des majorations de pensions accordées aux retraités ayant élevé trois enfants ou plus
- la suppression de la Contribution additionnelle de solidarité (CASA) de 0,3% instaurées depuis 2013
- la suppression du plafonnement de l'abattement fiscal de 10% qui pénalise tous les retraités imposables
- une réduction fiscale ou un crédit d'impôt équivalent au montant des cotisations de la couverture santé

- l'abandon de la création d'une 5^{ème} branche sortant les personnes dépendantes ou en perte d'autonomie de l'assurance maladie
- le retrait définitif du projet de réforme de retraites par points
- l'abrogation de toutes les mesures liberticides : décrets sur le fichage, loi Sécurité globale, loi Séparatisme

Annexe (extraits de la Résolution du CE de l'UCR FO des 18 et 19 mai 2021)

Situation des hôpitaux et des EHPAD

Le Comité Exécutif de l'UCR-FO s'insurge contre la politique du gouvernement qui, en pleine pandémie, continue à fermer des lits dans les hôpitaux, alors que, selon la Cour des Comptes, 21 020 lits ont été supprimés entre 2013 et 2019 dont 7 500 par ce gouvernement. Cette même Cour des Comptes ajoute que *« Le taux d'équipement en lits de réanimation n'était plus que de 37 pour 100 000 habitants de plus de 65 ans à la veille de la crise sanitaire, alors qu'il était de 44 pour 100 000 habitants en 2013 »*.

De la même façon le Comité Exécutif dénonce la situation dans les EHPADs.

Dans un communiqué rendu public le 4 mai, la Défenseure des Droits rendant compte des 900 réclamations reçues par l'institution en 4 ans concernant la situation des résidents en EHPAD souligne que *« la justification des atteintes aux droits par des comportements individuels des personnels des EHPADs ne doit pas masquer les atteintes plus nombreuses issues du manque de moyens humains et des carences en matière d'organisation qui ne permettent pas aux professionnels d'accompagner les résidents comme ils le souhaiteraient. Une pénurie de personnel, une rotation importante, l'épuisement des équipes, un manque d'encadrement sont, en effet, souvent constatés. Les droits et les libertés des résidents ne peuvent pas être la variable d'ajustement face au manque de moyens et de personnels au sein des EHPADs »*.

Ce constat conforte l'analyse que l'UCR-FO fait depuis très longtemps puisque déjà en 2016, notre Comité Exécutif soulignait que *« dans la plupart des EHPADs la situation est extrêmement tendue du fait de la dégradation des conditions de travail dues aux manques d'effectifs, aux restrictions budgétaires, à la rigueur salariale. Cette situation menace gravement la sécurité des résidents »*.

En effet, durant les confinements successifs, ce manque de moyens a conduit les établissements à soumettre leurs résidents à de véritables privations de libertés, entraînant très souvent des syndromes de *« glissement »*.

Aussi, plus que jamais notre revendication d'un agent par résident reste d'actualité.

Le Comité Exécutif exige que les résidents aient, quelle que soit la situation, le droit d'être hospitalisés si leur état le nécessite. Plus généralement, le Comité Exécutif de l'UCR-FO appuie la revendication visant à doter les services de santé, l'hôpital bien sûr, comme tous les établissements associés, les Ehpads, les résidences autonomes, et les structures organisant les prises en charge à domicile qui sont particulièrement défavorisées. Ils manquent cruellement de moyens, lits, médicaments et matériels ainsi que d'effectifs indispensables pour répondre aux besoins de la population.

« FO l'affirme et le revendique : il s'agit de rompre avec les politiques de rigueur qui réduisent le service public à une dépense. Cela vaut pour l'ensemble des services publics et de la fonction publique. La Confédération apporte son soutien à ses syndicats mobilisés contre les fermetures de services et les suppressions d'emplois à l'hôpital et dans les différents ministères confrontés à des restructurations, contre les fermetures de classes dans l'éducation nationale ».

Le Comité Exécutif revendique l'arrêt immédiat de tous les projets de fermeture d'hôpitaux, de services et de lits, ainsi que la réouverture des services et lits déjà fermés

Fracture numérique

Le Comité Exécutif de l'UCR-FO est décidé à engager une campagne contre la fracture numérique, telle qu'elle est décrite dans la lettre adressée par l'UCR-FO à la Défenseure des droits, lettre dans laquelle il rappelle les difficultés rencontrées par les personnes âgées face à la dématérialisation et aux inégalités d'accès aux services publics.

En particulier, le Comité Exécutif reprend à son compte les revendications mises en avant :

- Considérer le droit au retour de l'utilisateur à la relation papier comme obligatoire ;
- Signifier toute modification des droits de l'utilisateur prioritairement sous forme papier et maintenir cette relation sous cette forme pour tous ceux qui le souhaite ;
- Considérer que seul un document signé de la main de l'utilisateur l'engage devant la loi ;

- Promouvoir un matériel (tablettes) adapté ainsi que des logiciels simplifiés à l'usage des personnes âgées, pouvant être imposés aux fournisseurs de matériel informatique ;
 - Mettre en place des aides financières dédiées à l'acquisition de ces matériels ;
 - Former les personnels de l'aide à domicile au tutorat informatique, etc.
- Créer, maintenir et développer un service public régalien en relation physique avec les usagers, assurés et allocataires.